

Département  
**VOSGES**  
Canton  
**LA BRESSE**  
Commune  
**LE THOLY**

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### POLICE MUNICIPALE – STATIONNEMENT INTERDIT ET RESTRICTION CIRCULATION SUR SECTION COURANTE EMPIÈTEMENT SUR CHAUSSÉE – LIMITATION 30KM/H –

**RUE EUGÈNE GÉRARD A PARTIR DU CROISEMENT ROUTE DU NOIR RUPT  
JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> BATIMENT BONGRAIN-GÉRARD –  
RÉPARATION CÂBLE ÉCLAIRAGE PUBLIC – BROGLIO SAS**

Le Maire de la Commune de **LE THOLY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses Articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-1 à R411-9, R411-21-1 et R412-29 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

**Considérant** les travaux de réparation câble éclairage public effectués par l'entreprise BROGLIO SAS.

**Considérant** qu'il convient d'interdire le stationnement et de restreindre la circulation sur section courante avec empiètement sur chaussée et de limiter la vitesse à 30 km/h, Rue Eugène GÉRARD au niveau du croisement de la Route du Noir Rupt jusqu'au 1<sup>er</sup> Bâtiment BONGRAIN-GÉRARD, à partir du 11 décembre 2025 sur une période de 2 jours calendaires.

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement est interdit, la circulation est restreinte sur section courante avec empiètement sur la chaussée et la vitesse est limitée à 30 km/h – Rue Eugène GÉRARD au niveau du croisement de la Route du Noir Rupt jusqu'au 1<sup>er</sup> Bâtiment BONGRAIN-GÉRARD à partir du 11 décembre 2025 sur une période de 2 jours calendaires.

**ARTICLE 2 :** La signalisation sera mise en place par l'entreprise BROGLIO SAS.

**ARTICLE 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à :

- M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GERARDMER
- M. Le Chef de Centre CPI LE THOLY
- Entreprise BROGLIO SAS.
- Affichages habituels

Fait à LE THOLY, le 05 Décembre 2025

Le Maire,  
Anicet JACQUEMIN



